



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

24

date de la convocation : le 8 septembre 2020

de Votants

26

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, Mme BELLANGER Geneviève, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, Mme FOULARD Sabrina, M. FROGER Jonathan (arrivé à 20h20), M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, M. PATAULT Laurent, Mme QUAGGIO Marion, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration : M. LECESVE Loïc à Mme GUILLARD Lisiane et Mme MAKRELOUFI Aline à M. BARRÉ Frédéric

Excusés : Mme CABARET Carole

Secrétaire de Séance : M. Patrick CRAYON

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 8 et 10 juillet 2020
- Assainissement : Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement 2019 par M. Mauger, Chef de secteur à la SAUR
- Eaux pluviales : Convention de servitude de passage d'un fossé pour les eaux de pluie
- Finances :
 - o Refacturation de la salle Mélusine pour les candidats aux élections sénatoriales, régionales et départementales
 - o Refacturation des frais d'utilisation du mini-bus auprès de l'association TARMAC
 - o Admission en non-valeur
 - o Vente d'un appartement situé rue Saint André de Gelly
- Personnel
 - o Création de deux CAE
 - o Convention de mise à disposition du personnel communal auprès de la Patriote et du CCAS
- Fonctionnement : désignation du correspondant « défense »
- Scolaire/Périscolaire :
 - o Création d'une commission « menus » pour la restauration scolaire
 - o Convention de mise à disposition de locaux pour les animations jeunesse de la Communauté de Communes Maine Saosnois



- Marchés publics :
 - o Travaux de voirie
- Affaires et questions diverses

Les comptes rendu du conseil municipal du 8 et 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

1) Assainissement

M. le Maire donne la parole à M. Guillaume MAUGER, Chef de secteur à la SAUR. Ce dernier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019.

Le conseil municipal insiste sur l'importance du suivi du service par les élus.

DELIBERATION N°2020-92 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le Présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport par la SAUR, le Conseil municipal à l'unanimité :

- *Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2019 (annexé en pièce jointe)*
- *Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*
- *Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.*

2) Eaux pluviales

DELIBERATION N°2020-93 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN FOSSE POUR LES EAUX DE PLUIE

La ville de Bonnétable doit réaliser un fossé sur une propriété privée afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie. Après consultation des propriétaires, la solution retenue pour raccorder le fossé créé au fossé existant sur la parcelle cadastrée H n°539 est la création d'un fossé de deux mètres de large pour un mètre vingt de profondeur et d'une longueur d'environ cent-cinquante mètres.

Pour permettre l'implantation de ce fossé et son raccordement au fossé existant se jetant dans le ruisseau « Le Tripoullain », la Commune ainsi que les propriétaires de la parcelle cadastrée H n°115 ont donné leur accord par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur la propriété sise rue de Rosay, cadastrée sous le n° 115 de la section H, d'une autorisation d'occupation d'une bande de terrain de 2 m de part et d'autre de la servitude, et pour la création d'un fossé de deux mètres de large pour un mètre vingt de profondeur et d'une longueur d'environ cent-cinquante mètres afin de rejoindre le ruisseau existant.

En contrepartie, la ville s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux. La ville de Bonnétable participera à l'entretien du fossé : du point de raccordement à la rue de Rosay jusqu'au raccordement du fossé existant. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil municipal de prendre la délibération ci-après :

*Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,
Considérant que dans le cadre de travaux d'amélioration des écoulements des eaux pluviales sur la Commune de Bonnétable, un fossé doit être créé et que celui-ci traverse un domaine privé, parcelle cadastrée section H n° 115.
Considérant l'accord des propriétaires de la parcelle cadastrée section H n° 115.*



Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

Article 1 -

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage du fossé pour les eaux pluviales avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section H n° 115.

Article 2 -

Les frais d'enregistrement sont à la charge de la Commune de Bonnétable.

Article 3 -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 -

Le Maire, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

M. Tortevois précise que les travaux pourront avoir lieu courant septembre/octobre.

3) Finances

DELIBERATION N°2020-94 REFACTURATION DE LA LOCATION DE LA SALLE MELUSINE POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS SENATORIALES, REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les candidats ont la possibilité d'organiser des réunions publiques au sein de la salle Mélusine.

Il propose que, dans ce cadre, seul 50% du tarif de la salle Mélusine soit facturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à 25 voix pour et une abstention, d'appliquer 50% du tarif de location de la salle Mélusine aux candidats aux élections sénatoriales, régionales et départementales pour la tenue de réunions publiques à compter du 31 août 2020.

Il est précisé que M. Vogel n'a pas pris part au vote, étant concerné par les élections sénatoriales en tant que candidat.

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Lecas pour présenter la délibération ci-dessous.

Il s'agit d'un prêt ponctuel de véhicule, l'association Tarmac ayant prévu à terme de faire l'acquisition d'un véhicule.

DELIBERATION N°2020-95 FACTURATION - LOCATION DES MINIBUS

Madame Lecas, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que le CCAS de Bonnétable travaille en collaboration avec l'association Tarmac dans le domaine de la veille sociale et de l'insertion. Tarmac organise des sorties pour les personnes qu'elle accompagne. Elle a formulé une demande d'utilisation des minibus communaux à titre onéreux.

Madame Lecas propose d'accepter la demande et de louer les minibus au tarif de 0.26€ du kilomètre à Tarmac. Ce tarif ne tient pas compte des frais de carburant. Aussi le véhicule sera mis à disposition de l'association avec le réservoir de carburant plein, l'association devra veiller à remplir celui-ci avant la remise des clés lors de la restitution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- la mise à disposition des minibus auprès de l'association Tarmac*
- la facturation au tarif de 0.26€ par kilomètre parcouru.*

Il est précisé que M. Vogel n'a pas pris part au vote, étant concerné par son activité à titre privé.

DELIBERATION N°2020-96 ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Trésorier de Marolles-les Braults informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 943.17 €.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.



En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeurs ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 943.17 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 24 août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'admettre en non-valeur – article 6541 la somme de 943.17 €,*
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Les créances concernent principalement la garderie, la cantine et les chiens errants pour des dettes de 2015 à 2019.

DELIBERATION N°2020-97 VENTE DE L'APPARTEMENT N°4 AU 2 RUE SAINT ANDRE DE GELLY

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu une proposition via un notaire, concernant la vente de l'appartement n°4, du garage n° 17 et de la place de parking n°50 situés dans la résidence au 2 rue Saint André de Gelly.

Il est précisé que le prix proposé net vendeur de l'offre déposée est de 44 000 €, ce qui correspond à l'estimation des Domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Vendre l'appartement n°4, le garage n°17 et la place de parking n°50 dans la résidence au 2 rue Saint André de Gelly pour la somme de 44 000 € net vendeur*
- Signer tous les actes nécessaires à cette vente auprès de l'étude de Maître Porzier à Bonnétable.*

4) Personnel

DELIBERATION N°2020-98 CRÉATION DE 2 CAE

Afin de respecter les mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'entretien des bâtiments et de la cantine, Monsieur le Maire propose de recruter deux agents en contrat aidé CAE à raison de 20h par semaine.

Après en avoir délibéré à 25 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- procéder au recrutement de deux CAE à raison de 20h hebdomadaires à compter du 01/10/2020 pour une durée de 9 mois renouvelable dans la limite de 2 ans,*
- fixer la rémunération au SMIC en vigueur,*
- signer tous les documents nécessaires au recrutement.*

Suite à la question de Mme Baltazart, il est précisé qu'un agent a pour mission l'entretien de la salle Saint Sulpice, des ateliers techniques, de la Maison des Associations et d'un renfort à la cantine et que l'autre agent est exclusivement sur l'école élémentaire (entretien et cantine).

M. le Maire précise que les associations ont toutes signées un protocole sanitaire leur permettant d'utiliser les salles communales sous réserve du respect de ce dernier.

DELIBERATION N°2020-99 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – ASSOCIATION LA PATRIOTE

Il convient d'établir des conventions de mise à disposition du personnel entre la commune de Bonnétable et l'association La Patriote concernant :

- un adjoint technique pour une durée d'un an reconductible à compter du 1^{er} septembre 2020*
- un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe du 7 octobre 2020 au 24 juin 2021.*

Conformément à la convention, le temps passé par les agents sera refacturé à l'Association.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces mises à disposition de personnel.

M. le Maire donne la parole à Mme Lecas. Il s'agit de la convention mettant à disposition du personnel communal pour les animations de la résidence autonomie.

DELIBERATION N°2020-100 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – CCAS DE BONNETABLE

Il convient d'établir une convention de mise à disposition du personnel entre la commune de Bonnetable et le CCAS de Bonnetable concernant un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour une durée d'un an reconductible à compter du 1^{er} septembre 2020.

Conformément à la convention, le temps passé par les agents sera refacturé au CCAS de Bonnetable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces mises à disposition de personnel.

5) Fonctionnement

M. le Maire indique que lors du précédent mandat, M. Lemonnier était le référent « Correspondant défense » pour la Commune. Après avoir indiqué les principales missions de ce rôle, M. Lemonnier indique être candidat pour cette nomination, si aucun autre conseiller municipal ne se manifeste.

DELIBERATION N°2020-101 NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil Municipal qui est le délégué du Maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la Commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- *Le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau de service national : recensement, journée défense et citoyenneté ;*
- *L'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le centre local d'information de recrutement des forces armées ;*
- *La mémoire et le patrimoine en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre*

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Thierry Lemonnier, comme correspondant défense.

6) Scolaire/Périscolaire

M. le Maire donne la parole à Mme Chartrain.

DELIBERATION N°2020-102 CREATION D'UNE COMMISSION « MENUS »

Suite à la reprise de la cantine au 1^{er} août 2019, M. le Maire propose de constituer une commission « Menus » en charge de la vérification des menus servis à la cantine scolaire. Elle devra se réunir une fois par trimestre.

Cette commission sera constituée :

- *D'un élu*
- *Du référent et de la diététicienne de la société API*
- *De l'agent en charge de l'élaboration des repas*



- De deux parents : un de l'école publique et un de l'école privée
- De deux enfants de cycle 3 : un de l'école publique et un de l'école privée
- D'un représentant de la résidence autonomie

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de la commission « menus » telle qu'elle est présentée ci-dessus.

DELIBERATION N°2020-103 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ESPACE JEUNESSE AU GYMNASSE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

M. le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention de mise à disposition d'un local espace jeunesse situé au 10 rue Twistringén au profit de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible une fois, à compter du 4 juillet 2020.

Cette convention est passée à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention dans les conditions citées ci-dessus. La convention est annexée à la présente délibération.

M. le Maire indique que suite à l'ouverture du local jeunes, de nombreux retours positifs se font entendre.

7) Marchés publics

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Godet pour présenter le point ci-dessous.

DELIBERATION N°2020-104 TRAVAUX DE VOIRIE 2020

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres suite au marché de travaux de voirie passé avec l'appui du service ingénierie de la Communauté de communes Maine Saosnois concernant l'aménagement de la rue de Rosay et de la rue Gallieni.

Suite à des demandes de devis, 3 plis ont été déposés.

Vu l'avis de la Commission « aménagement de la Ville » du 9/09/2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à l'entreprise Eiffage pour un montant de 13 653,48. € HT.
- autorise M. le Maire à signer les pièces du marché s'y rapportant.

M. Godet indique pour information que le Département refait l'enrobé au niveau du carrefour devant la Mairie les 16 et 17/09. La circulation sera donc difficile durant ces deux jours.

8) Questions diverses

Liste des décisions depuis le dernier conseil municipal

| Date de la décision | N° de la décision | Intitulé | Attributaire | Montant HT |
|---------------------|-------------------|--|--------------------|------------|
| 02/07/2020 | DM - 2020-22 | Achat de 5 PC pour l'école élémentaire | Delta technologies | 4 558,50 € |
| 02/07/2020 | DM - 2020-23 | Achat de sol pour le bâtiment brombacher à l'école élémentaire | Breteault | 142,20 € |



| | | | | |
|------------|--------------|--|-----------------------|------------|
| 07/07/2020 | DM - 2020-24 | Achat de 2 armoires pour l'école élémentaire | Groupe Delta ouest | 719,08 € |
| 07/07/2020 | DM - 2020-25 | Achat de jeux et de matériels pour la garderie élémentaire | Groupe Delta ouest | 189,02 € |
| 08/07/2020 | DM - 2020-26 | Achat de 2 vidéo projecteurs interactifs pour l'école élémentaire | Delta Technologies | 3 510,32 € |
| 15/07/2020 | DM - 2020-27 | Achat d'un sautoir repliable (athlétisme) | Dimasport | 1 957,50 € |
| 15/07/2020 | DM - 2020-28 | Achat d'un serveur pour la Mairie | Delta Technologies | 9 994,28 € |
| 17/07/2020 | DM - 2020-29 | Honoraires avocat - rue Twistringén | Sofiges | |
| 20/07/2020 | DM - 2020-30 | Achat d'un broyeur latéral d'accotement | Berny M&S 72 | 4 200,00 € |
| 20/07/2020 | DM - 2020-31 | Achat d'arbustes et de fleurs | JAD | 1 424,10 € |
| 20/07/2020 | DM - 2020-32 | Transport à la piscine de septembre à novembre 2020 (lundi) pour les élèves de l'école publique Catherine Paysan | Voyages Mauger | 786,67 € |
| 20/07/2020 | DM - 2020-33 | Transport à la piscine de février à avril 2021 (jeudi) pour les élèves de l'école publique Catherine Paysan | Voyages Mauger | 885,00 € |
| 20/07/2020 | DM - 2020-34 | Transport à la piscine d'avril à juin 2021 (jeudi) pour les élèves de l'école publique Charles Perrault | Voyages Mauger | 688,33 € |
| 20/07/2020 | DM - 2020-35 | Transport à la piscine d'avril à juin 2021 (vendredi) pour les élèves de l'école publique Charles Perrault | Voyages Mauger | 688,33 € |
| 23/07/2020 | DM - 2020-36 | Modification d'une boîte de branchement EP - réfection de trottoirs rue des Glycines | Pigeon TP | 980,00 € |
| 23/07/2020 | DM - 2020-37 | Modification du regard EP - réfection de trottoirs rue des Glycines | Pigeon TP | 421,50 € |
| 23/07/2020 | DM - 2020-38 | Achat de solution hydroalcoolique | Sodipren | 438,20 € |
| 24/07/2020 | DM - 2020-39 | Achat d'un meuble de rangement pour la classe ULIS de l'école élémentaire | Manutan Collectivités | 590,47 € |
| 28/07/2020 | DM - 2020-40 | Prestation de nettoyage mécanique de la voirie | Paprec | |
| 28/07/2020 | DM - 2020-41 | Achat de jeux et de fournitures pour animation pour la garderie | Groupe Delta ouest | 325,11 € |
| 29/07/2020 | DM - 2020-42 | Remplacement du réservoir de la pompe d'arrosage du stade Nonna Debonne | Breteau | 1 702,00 € |
| 30/07/2020 | DM - 2020-43 | Achat de trois disques diamant pour tronçonneuse | Thoreau | 399,12 € |
| 31/07/2020 | DM - 2020-44 | Contrat de maintenance annuel désinsectisation dératification désinfection - cantine élémentaire | DDDHS | 280,00 € |



| | | | | |
|-----------------------|-------------------------|---|----------------------------------|---------------------|
| 31/07/2020 | DM - 2020-45 | Contrat de maintenance annuel désinsectisation dératization désinfection - cantine maternelle | DDDHS | 280,00 € |
| 31/07/2020 | DM - 2020-46 | Achat de produits d'hygiène | Orapi Hygiène | 212,31 € |
| 31/07/2020 | DM - 2020-47 | Prestation musicale de la cérémonie du 10 août | Harmonie de Beaufay | 50,00 € |
| 31/07/2020 | DM - 2020-48 | Achat de produits d'hygiène | Sodipren | 5 292,09 € |
| 05/08/2020 | DM - 2020-49 | Achat d'un thermomètre extérieur pour le four de la cantine | Axima Réfrigération | 126,15 € |
| 24/08/2020 | DM - 2020-50 | transfert de données pour le serveur | Segilog | 588,00 € |
| 02/09/2020 | DM - 2020-51 | Achat de fournitures pour le RASED | Groupe Delta ouest | 257,41 € |
| 02/09/2020 | DM - 2020-52 | Achat d'un ordinateur portable et de cartouches d'encre pour le RASED | Gitem | 490,82 € |
| 02/09/2020 | DM - 2020-53 | Inscription sur l'ossuaire du cimetière | Vautcranne | 1 214,17 € |
| 02/09/2020 | DM - 2020-54 | Renouvellement de l'antivirus | Delta Technologies | 630,00 € |
| 02/09/2020 | DM - 2020-55 | Remplacement des brides de fixation de la cloche 2 | Bodet Campanaire | 787,00 € |
| 02/09/2020 | DM - 2020-56 | Achat de sacs poubelle | Sodipren | 276,96 € |
| 03/09/2020 | DM - 2020-57 | Expertise médicale | Dr Orsat Manuel | 250,00 € |
| 03/09/2020 | DM - 2020-58 | achat de livres pour les nouveaux nés | Editions evenements et tendances | 840,38 € |
| 03/09/2020 | DM - 2020-59 | Achat de petit matériel pour les espaces verts | Guillebert | 1 152,61 € |
| 03/09/2020 | DM - 2020-60 | Achat de fournitures d'entretien | Sodipren | 321,47 € |
| 04/09/2020 | DM - 2020-61 | Achat d'une débroussailleuse | Tessé JL | 590,83 € |
| 04/09/2020 | DM - 2020-62 | Achat d'un taille haies perche | Tessé JL | 604,17 € |

- M. le Maire indique que M. Saillant a livré le dernier tableau commandé par la commune pour égayer la salle des mariages.
- M. le Maire indique que la subvention au titre de la DETR 2020 pour l'aménagement d'une aire de camping car a été accordée pour un montant de 53 907,30 €
- M. Lemonnier indique qu'un appel aux dons pour la restauration de l'orgue de l'Eglise sera lancé mercredi 16/09 en collaboration avec la fondation du Patrimoine et l'association des amis des orgues.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 octobre à 20h à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Vu pour être affiché le 18/09/2020,



A adopter au conseil municipal du 12/10/2020

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 14/09/2020

Le maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Monsieur Patrick CRAYON



Les élus municipaux présents à la séance du 14/09/2020 :

| | | |
|----------------------|-----------------------|-------------------|
| Cindy AUMONT | Jean François AVENARD | Noémie BALTAZART |
| Geneviève BELLANGER | Marcel BEZANNIER | Alain BLOT |
| Christophe BUNAS | Catherine CHARTRAIN | Nathalie COURTAN |
| Aurélia DUPONT | Sabrina FOULARD | Jonathan FROGER |
| Alain GODET | Lisiane GUILLARD | Amélie LECAS |
| Thierry LEMONNIER | Laurent PATAULT | Marion QUAGGIO |
| Jean-Louis TORTEVOIS | Bernard TOURNET | Jacqueline VENARA |
| Jean Pierre VOGEL | | |



